EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-171 Candidature de la Ville de Louviers au label régional « Patrimoine de la reconstruction »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le
05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-171-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-171

CANDIDATURE DE LA VILLE DE LOUVIERS AU LABEL REGIONAL « PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION »

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que la Région Normandie a créé en 2019 le label « Patrimoine de la reconstruction en Normandie » afin de reconnaître, préserver et valoriser le patrimoine architectural et urbain issu de la Reconstruction.

L'objectif de ce label est triple :

- Valoriser l'architecture et l'urbanisme nés de la reconstruction après les destructions de la Seconde Guerre mondiale.
- Sensibiliser les habitants et les touristes à la richesse de ce patrimoine moderne et à son histoire.
- Créer un réseau d'échanges d'expériences entre les communes lauréates pour préserver et dynamiser ces centres-villes

Plusieurs communes normandes ont reçu ce label, parmi lesquelles Le Havre, Caen, Evreux, Saint-Lô, Flers, Vire….

Fortement touchée par les destructions de la Seconde Guerre mondiale, la ville de Louviers conserve aujourd'hui un patrimoine significatif de la Reconstruction, principalement situé au sein de son centre-ville.

Depuis 2015, la Ville mène une politique de revitalisation et de valorisation de son centre-ville. Cette démarche s'est notamment traduite par le projet « *Louviers, Cœur de Ville* », puis par son inscription dans le programme national « *Action Cœur de Ville* ». En 2018, la Ville s'est également engagée aux côtés de la Région Normandie dans le cadre du projet « Renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites ».

Depuis 2020, la Ville de Louviers est également membre du Club *PRISME*, réseau de villes engagées dans la valorisation du patrimoine de la Reconstruction, dont elle assure la trésorerie depuis 2025.

Ces démarches ont contribué à replacer le patrimoine de la Reconstruction au cœur du projet de centre-ville. Plusieurs actions de connaissance, de préservation et de valorisation ont déjà été engagées, notamment à travers le fonds façades, l'élaboration d'une charte façades spécifique à ce patrimoine, la réalisation de diagnostics sur les immeubles de la Reconstruction, ainsi que l'exposition « Louviers, penser la Reconstruction – Hier,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-171-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

aujourd'hui, demain », présentée au musée de Louviers de novembre 2019 à février 2020.

Cette démarche a progressivement fait du patrimoine de la Reconstruction un élément structurant du projet de revitalisation du centre-ville et de l'attractivité de Louviers.

La candidature de la Ville au label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » s'inscrit ainsi dans la continuité de cette politique. Elle permettra de reconnaître la qualité de ce patrimoine, de conforter les actions déjà engagées et d'accompagner de nouvelles initiatives de conservation, de valorisation et de sensibilisation.

- La candidature sera examinée au regard d'un référentiel régional structuré autour de quatre thématiques portant sur la qualité patrimoniale du site, son état de conservation, sa valorisation auprès du public et les engagements portés par la collectivité.

Ces engagements se traduiront par :

- Le développement de partenariats pour mieux faire connaître l'architecture de la Reconstruction ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la signalétique patrimoniale ;
- La valorisation des fonds d'archives consacrés à la Reconstruction ;
- La restauration et la valorisation d'éléments artistiques caractéristiques du patrimoine de la Reconstruction ;
- La poursuite et la promotion du fonds façades ainsi que l'évolution de la charte façades afin de mieux préserver les caractéristiques architecturales de la Reconstruction ;
- La poursuite des actions sur les logements et commerces vacants ;
- La poursuite du travail engagé sur la requalification des arrière-cours ;
- La requalification des espaces publics dans les secteurs de la Reconstruction.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la candidature de la Ville de Louviers au label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » ainsi que les engagements qui y sont associés, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à son dépôt auprès de la Région Normandie.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-171-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article **L. 2121-29**,

CONSIDÉRANT l'intérêt historique, architectural et urbain du patrimoine de la Reconstruction présent sur le territoire de Louviers ;

CONSIDÉRANT les actions déjà engagées par la Ville en faveur de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre et de pérenniser les actions déjà engagées en faveur du patrimoine de la Reconstruction, et de développer de nouvelles actions de conservation, de valorisation et de sensibilisation ;

APPROUVE la candidature de la Ville de Louviers au label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » ;

APPROUVE les engagements de la Ville tels que présentés dans la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de candidature auprès de la Région Normandie et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

VILLE DE LOUVIERS EURE

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-171-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026